

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT  
46500 (LOT)



AR Prefecture

046-214601288-20240912-2024\_66-DE  
Reçu le 12/09/2024  
Publié le 12/09/2024

SÉANCE PUBLIQUE  
DU MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024  
À 18h

Délibération 2024 / 66  
(5<sup>e</sup> délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en  
Exercice : 27  
Présents : 17  
Votants : 19

Date de l'envoi et de  
la publication de la  
convocation  
03/09/2024

Date de publication  
du compte-rendu de  
la séance :  
13/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 11 septembre à 18h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

**Étaient présents** : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, POIRRIER Michelle, LAVERGNE Frédéric, BRAMOND Philippe, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BALLARIN Lydia, SERMET Jean-Claude.

**Absents représentés** : BACH Hélène (donne procuration à POIRRIER Michelle), VERTES Alain (donne procuration à SERMET Jean-Claude).

**Absents excusés** : DELEUZE Christian, COQUEAU Stéphane.

**Absents** : MAIGNE Solange, BORIS Yvette, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.

**Secrétaire de Séance** : ROUQUIE Vincent.

**OBJET : CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS EN NATURE RELATIVE A L'EMBELLISSEMENT DU GIRATOIRE DU TUMULUS RD 840 – PR 50 ET 110.**

La Commune de Gramat souhaite aménager le giratoire du Tumulus situé sur la RD 840 au PR 50 et 110 dans le but d'embellir son ilot central situé dans son agglomération. Ces travaux d'amélioration d'un ouvrage public impliquent des aménagements sur le domaine public routier départemental.

A ce titre, il est nécessaire d'établir une convention (confer annexe) fixant les conditions de la participation en nature de la Commune de Gramat à l'amélioration de l'ilot central du giratoire du Tumulus ainsi que l'autorisation d'occupation du domaine public routier départemental par la Collectivité pour la réalisation de ces aménagements.

Le Conseil Municipal, après avoir en délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** les termes de la convention d'offre de concours en nature relative à l'embellissement du giratoire du Tumulus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

  
Vincent ROUQUIE

Le Maire,

  
Michel SYLVESTRE

